

Tirage Moisson Sud-Ouest 2023

RÈGLEMENTS OFFICIELS

Nombre de billets imprimés: 1000

Billets numérotés: 0001 à 1000

Coût du billet: 25,00 \$ (prix unitaire)

Nº de licence RACJ: 1313

VENTE DES BILLETS:

- 1. La période de mise en vente des billets commence le 6 juillet 2023.
- 2. Le tirage aura lieu le 8 novembre 2022, 12 h 30.
- 3. La fermeture des ventes de billets pour le tirage est le 2 novembre 2023, minuit.

RÉCLAMATION DES PRIX:

- 4. La banque alimentaire Moisson Sud-Ouest communiquera avec les gagnants par téléphone dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date du tirage, ou par courriel, le cas échéant.
- 5. Les prix doivent être réclamés au bureau de Moisson Sud-Ouest au plus tard le 22 novembre 2023, avant 16:00.
- 6. Les prix non réclamés dans les délais prescrits deviendront la propriété de Moisson Sud-Ouest, et cette dernière est libre d'en disposer comme bon lui semble.
- 7. Les prix sont transférables, mais non-échangeables et non-monnayables. Les gagnants devront les accepter tels quels.

Nº d'œuvre de bienfaisance : 13324 7718 RR0001 | № de licence : 1313



DESCRIPTION DES PRIX:

8. La liste des prix est comme suit :

# de lot	Description des prix – Tirage 2023	Valeur des prix incluant les taxes
1	Sous les Oliviers - Panier cadeau	50,00\$
2	Distillerie 3 lacs – Forfait dégustation pour 4 personnes	70,00\$
3	Microbrasserie Barabas - Panier cadeau	100,00\$
4	Auclair et Meloche - Certificat cadeau à l'achat de lunettes	100,00\$
5	Ekinox Physiothérapie et bien-être - Certificat cadeau pour un soin	100,00\$
6	Cité des Arts et du Sports - Certificat cadeau	100,00\$
7	Valspec - Forfait spectacle pour 2 personnes	110,00\$
8	Spa Franklin - Certificat cadeau	110,00\$
9	Vignoble J.O. Montpetit & Fils - Panier cadeau	150,00\$
10	Le golf club - Carte cadeau	200,00\$
11	Taverne de La Ferme - Certificat cadeau	200,00\$
12	Hôtel Plaza Valleyfield - Certificat cadeau pour 1 nuit	250,00\$
13	Boutique Cajodi - Certificat cadeau	250,00\$
14	Club de golf de Ormstown – Quatuor golf	287,44\$
15	Voyages Gendron - Voyage une fin de semaine à New York pour 2 personnes	1 130,00\$
16	Club de golf de Saint-Anicet - Journée VIP avec Dom Lalonde pour 3 personnes	1 500,00\$
17	Club de golf Le Mirage – Journée de golf avec Yohann Benson pour 2 personnes	3 000,00\$

Nº d'œuvre de bienfaisance : 13324 7718 RR0001 | № de licence : 1313



CONDITIONS GÉNÉRALES

- 9. Les billets sont achetés en nom personnel uniquement.
- 10. Billets. Les prix seront tirés au sort dans l'ordre inscrit sur les billets. L'achat des billets est final et non remboursable. Dans le cas de paiement par chèque, l'acheteur sera avisé par téléphone, dans les 24 heures, en cas de chèque sans provision. Il devra alors se présenter dans les deux (2) jours ouvrables suivants au bureau de Moisson Sud-Ouest pour acheter son ou ses billets en argent comptant. Dans tous les cas, les billets seront considérés comme la propriété de Moisson Sud-Ouest jusqu'à la réception du paiement final.
- 11. Conflit. Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Conseil d'administration de Moisson Sud-Ouest qui demandera au besoin un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision finale.
- 12. L'achat d'un billet ne donne pas droit à un reçu aux fins de l'impôt.
- 13. Moisson Sud-Ouest ou ses représentants se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle tente de participer au présent tirage en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex.: usage frauduleux d'un billet de tirage). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
- 14. Les participants et les détenteurs de billets gagnants dégagent de toute responsabilité Moisson Sud-Ouest et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants, pour tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation, de l'utilisation du prix, de sa participation ou tentative de participation au tirage.
- 15. En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 16. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le formulaire de paiement. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix. Si un billet est acheté collectivement par plus d'une personne, les acheteurs participants doivent définir sur le formulaire le nom de la personne qui recevra le prix individuellement. Les participants du groupe pourront ensuite convenir ensemble du partage du prix entre eux.
- 17. Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus. L'achat d'un billet au nom d'une personne mineure est interdit.
- 18. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au tirage : les employés de Moisson Sud-Ouest, les membres du conseil d'administration de Moisson Sud-Ouest et les membres du comité.

Nº d'œuvre de bienfaisance : 13324 7718 RR0001 | № de licence : 1313